

CHINE

Un long chemin à parcourir en matière de droits humains avant les Jeux olympiques

Index AI : ASA 17/023/2005

ÉFAI

Embargo : vendredi 5 août 2005 (00 h 01 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« L'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux universels. »

Principes fondamentaux, Charte de l'Olympisme.

Dans trois ans jour pour jour, débiteront les Jeux Olympiques à Pékin. Amnesty International demande en cette date anniversaire aux autorités chinoises de tenir la promesse qu'elles ont faite d'améliorer la situation des droits humains dans leur pays d'ici la tenue des Jeux en 2008.

« C'est pour la Chine une occasion idéale de montrer au reste du monde qu'elle se soucie des droits humains », a déclaré Catherine Baber, directrice adjointe du Programme Asie-Pacifique d'Amnesty International.

« Malheureusement, en dépit des promesses faites au Comité international olympique de graves violations des droits humains continuent d'être commises en Chine. »

Le Comité international olympique (CIO) peut être particulièrement préoccupé par les violations des droits humains subies par les citoyens chinois impliqués dans la préparation des Jeux en Chine. Il s'agit, pour ne citer que cela, de l'incarcération de personnes ayant envoyé des lettres ouvertes au CIO pour demander l'amélioration de la situation des droits humains en Chine ; de l'éviction de milliers d'habitants de Pékin de leur domicile, souvent illégalement, dans le cadre de la préparation de la ville pour les Jeux ; de la suppression accélérée de groupes dont les autorités craignent qu'ils ne gênent la nation pendant les Jeux, etc.

Amnesty International rend publique ce vendredi 5 août 2005 une liste de sujets de préoccupation quant au respect des droits fondamentaux en Chine, accompagnée d'une série de mesures concrètes et réalistes qu'il faudrait prendre dès maintenant. Les mesures proposées permettraient de rapprocher l'action gouvernementale des normes internationales relatives aux droits humains et des idéaux de la Charte olympique. La mise en œuvre de ces mesures par les autorités chinoises est envisageable dans les trois ans qu'il reste avant l'ouverture des Jeux à Pékin.

L'organisation de défense des droits humains appelle les autorités chinoises à :

- abolir la peine de mort ;
- engager immédiatement une réforme de la justice ;
- respecter le droit de tous à la liberté d'expression et d'association ;
- libérer tous les prisonniers d'opinion et les personnes incarcérées pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression par la voie d'Internet ou d'autres médias ;
- faire en sorte que justice soit rendue aux victimes de la répression de Tiananmen en 1989 ;
- mettre fin aux évictions forcées.

Amnesty International a d'autres préoccupations en ce qui concerne les droits humains en Chine mais elle suivra plus particulièrement l'évolution du pays sur ces différents aspects, qui sont directement liés à l'accueil des Jeux en 2008.

« L'organisation surveillera et décrira les progrès réalisés par la Chine en ce qui concerne ces différentes questions au cours des trois prochaines années, a déclaré Catherine Baber. Nous demanderons au CIO et à l'ensemble des personnes œuvrant autour des Jeux olympiques de s'associer aux membres d'Amnesty International dans le monde entier et aux défenseurs des droits humains en Chine pour demander instamment une véritable réforme, d'ici août 2008, de la politique menée en matière de droits humains en Chine. »

Complément d'information

En avril 2001, Liu Jingmin, vice-président du Comité de candidature de Pékin à l'organisation des Jeux olympiques avait déclaré qu'autoriser Pékin à accueillir les Jeux contribuerait au développement des droits humains. Le maire de Pékin, Liu Qi, avait avancé quant à lui que les Jeux feraient avancer le progrès social et le développement économique ainsi que la situation des droits humains en Chine. Des responsables du CIO avaient également fait clairement entendre leur aspiration à ce que le choix de Pékin comme ville d'accueil pour les Jeux de 2008 entraîne une amélioration de la situation des droits humains en Chine. ●

Sur le site de l'organisation, vous pouvez consulter le rapport [People's Republic of China: The Olympics countdown - three years of human rights reform?](#) (index AI : ASA 17/021/2005), dans lequel figurent les recommandations d'Amnesty International au gouvernement chinois.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>